

INF'EAU 2020

Feuille d'information sur l'eau potable

SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN

TERRITOIRE

Le service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des eaux et d'assainissement de Plouénan regroupe les communes de : **PLOUENAN – MESPAUL – PLOUGOULM - SANTEC**

La population desservie : **7 827 habitants**

EXPLOITATION



Le service est confié par affermage à la **SAUR** qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. (DSP du 01/01/2018 au 31/12/2023)

L'eau est distribuée à **4 556 abonnés** (4 500 en 2019)

PRODUCTION

L'eau distribuée est produite par le Syndicat Mixte de l'Horn qui en a importé **2 070 623 m³** en 2020.

Sur ce volume importé, 1 669 831 m³ ont été exportés vers d'autres collectivités adhérentes du SM de L'Horn.

Le volume mis en distribution sur les 4 communes du syndicat était de **369 721 m³**.

DISTRIBUTION



Un réseau de distribution de **173,63 kms**

En 2020, les abonnés domestiques ont consommé **349 015 m³** (+1,8 % par rapport à 2019) soit en moyenne **122 litres** par habitant et par jour.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purge du réseau, poteaux incendies, lavage du réservoir,...), le rendement de réseau était de **98,50 %** en 2020 (98,89 % en 2019)

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de **0.70 %**

QUALITE DE L'EAU



Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de **bonne qualité**

100 % des analyses sont conformes

La démarche de protection de la ressource est de **80 % en 2020** (pour obtenir 100% sur ce critère il faut que le SM de L'HORN mette en œuvre une procédure de suivi de l'application du périmètre de protection de la prise d'eau)

PRIX (225,24 € pour 120 m³ qui est la consommation de référence d'un ménage selon l'INSEE)



Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé

Au total un abonné domestique consommant 120 m³ payera **225,24 € TTC** sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2021 soit en moyenne **1,88 €/m³**, pour 1,86 €/m³ en 2020

Sur ce montant 42,6 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 36,2 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21,2 %.